

DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SECURITÉ

Consultation

concernant le projet de loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

Merci de renvoyer ce questionnaire d'ici au 30 septembre 2019, par voie électronique, à l'adresse <u>info.scl@vd.ch</u> – ou par la poste à l'adresse suivante : Service des communes et du logement, Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne. Les entités qui demandent une entrevue avec la Cheffe de département sont priées de venir avec leur détermination écrite.

Autorité / Organisation :
Responsable à contacter en cas de question :
Nom : Prénom :
Adresse :
NP : Commune :
Téléphone direct :Portable :
e-mail :@

Appréciation générale du projet

1.	Etes-vous, de manière générale, favorable à la révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ?	□ OUI □ NON □ Sans avis			
	Commentaire :				
Dom	icile politique (Art. 5 Projet LEDP)				
2.	Etes-vous favorable, d'une manière générale, au principe de l'identité du domicile civil et du domicile politique ? (Art. 5 Projet LEDP)	☐ OUI ☐ NON ☐ Sans avis			
	Commentaire :				
Registre des électeurs (Art. 6 Projet LEDP)					
3.	Etes-vous favorable à la limitation du droit de consulter le registre des électeurs (art. 6 al. 4 Projet LEDP) ?	□ OUI □ NON □ Sans avis			
	Commentaire:				

Transparence du financement de la vie politique (Art. 25-27 Projet LEDP)

4.	Êtes-vous favorable, d'une manière générale, à l'introduction de règles relatives à la transparence du financement de la vie politique ?	□ OUI □ NON □ Sans avis
	Commentaire:	
5.	Selon vous, la portée des obligations en matière de transparence (publication des comptes annuels, des comptes de campagne et des dons reçus) est-elle est suffisante ? (art. 25-26 Projet LEDP)	□ OUI □ NON □ Sans avis
	Commentaire:	
6.	Selon vous, le seuil, fixé à 5'000 CHF, à partir duquel les dons provenant de personnes physiques doivent être rendus publics est-il justifié ? (art. 26 al. 2 Projet LEDP)	□ OUI □ NON □ Sans avis
	Commentaire:	

7.	Selon vous, une règle prévoyant la destruction des dons en nature anonymes devrait-elle être introduite (solution prévue dans le canton de Neuchâtel) ?	□ OUI □ NON □ Sans avis
	Commentaire:	
8.	Selon vous, les modalités de contrôle et de publication des informations concernant le financement de la vie politique sont-elles satisfaisantes ? (art. 27 Projet LEDP)	□ OUI □ NON □ Sans avis
	Commentaire:	
Regis	tre des partis politiques (Art. 28 Projet LEDP)	
9.	D'une manière générale, approuvez-vous l'introduction d'un registre des partis politiques ?	□ OUI □ NON □ Sans avis
	Commentaire:	
10.	Les modalités d'inscription et de radiation du registre des partis politiques vous semblent-elles satisfaisantes ? (art. 28 Projet LEDP)	□ OUI □ NON □ Sans avis

Département	des	institutions	et	de la	sécu	rité

	Commentaire:	
Délai	de publication de la brochure explicative (Art. 30 Projet LEDP)	
11.	À quelle variante êtes-vous favorable s'agissant du délai de publication de la brochure explicative destinée aux électeurs lors des votations (art. 30 Projet LEDP), la variante 1 (quatre semaines) ou la variante 2 (six semaines) ?	☐ Variante 1 (4 semaines) ☐ Variante 2 (6 semaines) ☐ Sans avis
	Commentaire:	
Infor	mation des électeurs (Art. 31 Projet LEDP)	
12.	Approuvez-vous les principes qui devront régir l'activité d'information du Conseil d'Etat avant un scrutin (art. 31 Projet LEDP) ?	□ OUI □ NON □ Sans avis
	Commentaire:	

Meilleure prise en considération du vote blanc (art. 36 et 49 Projet LEDP)

13.	Etes-vous favorable aux règles octroyant une meilleure prise en considération du vote blanc dans le résultat du scrutin, tant en cas de votation (art. 36 Projet LEDP) que d'élection (art. 49 Projet LEDP) ?	□ OUI □ NON □ Sans avis
	Commentaire :	
	diction d'être candidat à l'élection du Grand Conseil hors de son a icile (Art. 58 al. 7 Projet LEDP)	arrondissement de
14.	Approuvez-vous la règle interdisant à quiconque d'être candidat à	□ OUI
	l'élection du Grand Conseil en dehors de l'arrondissement ou du sous-	□NON
	arrondissement dans lequel il est domicilié au moment du dépôt des	☐ sans avis
	listes ? (art. 58 al. 7 Projet LEDP)	
	Commentaire :	
	<u> </u>	
Elect	ions complémentaires des Conseils communaux (art. 103 et 104 Pro	jet LEDP)
15.	Approuvez-vous les nouvelles règles relatives aux élections	□ OUI
	complémentaires des Conseils communaux ? (art. 103 et 104 Projet	□NON
	LEDP)	☐ sans avis
	Commentaire :	
1	, ····································	

Protection des données personnelles des signataires de demandes d'initiative et de référendum (art. 112 al. 4-5 et art. 115 al. 3 Projet LEDP)

16.	Approuvez-vous les règles visant à accroître la protection des données personnelles des signataires de demandes d'initiatives et de	□ OUI □ NON
	référendums (art. 112 al. 4 et 5 ainsi qu'à art. 115 al. 3 Projet LEDP)	☐ Sans avis
	Commentaire :	
Mod	alité de retrait d'une initiative populaire (art. 120 P-LEDP)	
17.	Approuvez-vous l'introduction de la possibilité d'un retrait conditionnel	□ OUI
	d'une initiative populaire par le comité d'initiative ? (art. 120 Projet LEDP)	☐ NON ☐ Sans avis
	Commentaire :	
Supp géné	ression du régime spécial applicable aux élections dans les communes dot ral	ées d'un conseil
18.	Approuvez-vous la suppression du régime spécial applicable aux	OUI
	élections dans les communes dotées d'un conseil général ?	☐ NON ☐ Sans avis
	Commentaire :	

Dépar	Département des institutions et de la sécurité				
Modif	fications de la LC dans le cadre de la révision de la LEDP				
19.	Seriez-vous favorable à un abaissement du seuil à partir duquel une commune doit obligatoirement instituer un conseil communal ? Si oui, quel serait le chiffre pertinent (le seuil est actuellement fixé à 1000 habitants) ?	□ OUI □ NON □ Sans avis			
	Commentaire :				
20.	Approuvez-vous la modification apportée à la procédure d'assermentation des membres des Conseils généraux ? (Art. 5 LC révisé)	□ OUI □ NON □ Sans avis			
	Commentaire :				
21.	Approuvez-vous l'introduction d'une procédure d'exclusion d'un membre de conseil général ayant manqué plusieurs séances du conseil sans juste motif ?	□ OUI □ NON □ Sans avis			

Département des institutions et de la sécurité

	Commentaire :	
22.	Approuvez-vous la possibilité offerte aux communes de publier les documents qui doivent figurer au pilier public sur le site internet officiel de la commune ?	
	Commentaire:	